

Vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour la prise en charge de la demi-pension ou de l'internat de votre enfant (cette aide représente au maximum 50% du montant de la demi-pension ou de l'internat).

Cette aide est accordée par la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Les critères d'éligibilité sont les suivants:

→ Elève boursier ou non boursier

→ Familles non assujetties à l'impôt sur le revenu **ou** familles se trouvant dans une situation de précarité à l'issue de circonstances imprévisibles (« accident de la vie ») ayant donné lieu à un rapport circonstancié de l'assistante sociale
L'imprimé à remplir est disponible au secrétariat d'intendance ou en le télécharger sur le site du lycée (<http://www.lyc-leger-bedarieux.ac-montpellier.fr>).

Pièces justificatives à fournir :

→ Imprimé rempli

→ Dernier avis de non-imposition ou rapport de l'assistante sociale

La date limite de la réception des dossiers est le **vendredi 09 novembre 2018 pour le premier trimestre**, tout dossier incomplet ne pourra être traité.

Bédarieux, le 24 septembre 2018

Le secrétariat d'intendance

